



Qui a peur de Claude Allègre?

HENRI KORN • GÉRARD MEGIE • PIERRE ROUILLARD

Les quatre objectifs d'une réforme de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Les acteurs de la science française connaissent fort bien ses faiblesses, les périls qui la menacent et les réformes qui s'imposent. Toutefois un des traits les plus surprenants de notre pays est qu'il est inconvenant d'exprimer en public ce dont chacun convient en privé. Est-ce si grave de bousculer, même dans l'intérêt de tous, habitudes et notabilités ? C'est ce que l'on pourrait croire après avoir entendu les clameurs de ceux qu'inquiètent les propositions d'un ministre qui est pourtant un scientifique de premier plan. Confondus par une telle montée de l'irrationnel, ceux qui sont d'accord avec lui se sont encore peu exprimés. Que faut-il faire ?

D'abord, rapprocher les organismes scientifiques et les Universités. Les chercheurs statutaires des organismes publics, tels le CNRS ou l'INSERM, n'ont, contrairement à ce qui se passe dans nombre de pays industrialisés, aucune obligation d'enseignement. Cette configuration est funeste tant pour l'Université, dont la vocation universelle est ainsi battue en brèche, que pour les chercheurs eux-mêmes, qui ne peuvent transmettre leur savoir et le caractère exaltant de leur passion aux plus jeunes. De ce fait, la séparation de la recherche et de l'enseignement nuit à toute la société, qui est largement sollicitée par les sirènes de l'antiscience.

De surcroît, il n'est pas donné à chacun de rester un chercheur productif toute sa vie, et l'absence de passerelles avec l'Université ou l'industrie coupe toute possibilité de reconversion. Certes, bien des népotismes restent à vaincre, et des tâches à répartir. On doit améliorer les conditions d'accueil et d'échanges, afin de rendre aux maîtres de conférences le temps nécessaire à la conduite de leur recherche. Mais est-ce trop demander à tous que de s'atteler à cette œuvre ? L'Université est riche de talents, elle est un irremplaçable vivier pour la science du XXI^e siècle.

Il faut aussi évaluer mieux les personnels et les laboratoires. On sait fort bien à quelles règles absolues doit se plier une recherche de haut niveau : goût du risque ; imagination ; rigueur expérimentale, qui, dans les sciences exactes, consiste en une confrontation permanente du modèle avec la réalité qu'il prétend décrire ; jugement critique permanent de sa propre activité comme de celle de ses rivaux. L'évaluation de ces qualités doit être élargie à tous, quel que soit leur grade et leur niveau de responsabilité, puisque, de la science, ils ont accepté non seulement les servitudes, mais aussi les honneurs.

Or la communauté scientifique française ne peut, malgré tous ses efforts, assurer toujours un jugement impartial par les pairs : l'indépendance de jugement se heurte trop souvent à l'absence de confidentialité, inévitable dans une communauté restreinte et, souvent, partagée en groupes de pression. En outre, notre pays manque d'experts pour apprécier le bien fondé de recherches dans des domaines émergents ou qui associent des compétences de divers champs du savoir. Dans un tel contexte, proposer une évaluation par petites équipes, pour aider les meilleurs et réorienter ceux qui ne le sont pas encore, et qui fasse appel à des experts internationaux, est une garantie contre la complaisance et un impératif pour la survie des laboratoires.

Il faut, troisièmement, responsabiliser les jeunes chercheurs et leur donner leur chance. La structure des laboratoires français est telle que, même après avoir été recruté dans un organisme public, un jeune scientifique doit souvent attendre des années avant de créer son équipe et d'avoir un thème qui lui soit propre. Après sa thèse, il doit compléter sa formation lors d'un stage postdoctoral qui s'effectue obligatoirement à l'étranger. C'est ainsi que des milliers de jeunes talents sont aujourd'hui exilés, en particulier aux États-Unis, et que les plus qualifiés sont sollicités par des conditions de travail beaucoup plus attrayantes

que celles qui sont offertes en France. Or ces jeunes scientifiques sont déjà compétents dans des domaines dont nous avons grand besoin, car encore mal ou non représentés, faute d'un enseignement approprié, ou aux charnières de plusieurs disciplines (mathématiques, physique, biologie, chimie, informatique, santé publique). Est-il excessif d'envisager une actualisation des règles administratives qui permettent d'intégrer ces forces vives à notre potentiel de recherche ?

Il faut enfin rééquilibrer les disciplines prioritaires. Depuis des décennies, la répartition des moyens est restée la même entre les différents secteurs de la recherche, malgré l'apparition de nouveaux champs de la connaissance et le progrès inégal des disciplines. La biologie et la génétique moléculaires, par exemple, ont bouleversé les sciences de la vie. Elles permettent de mieux comprendre le développement, le fonctionnement et la pathologie des êtres vivants, et de développer une bio-ingénierie, en agroalimentaire et en médecine, qui voit désormais à sa portée des maladies jugées intraitables il y a seulement quelques années. L'essor des neurosciences nous permet d'explorer le fonctionnement du cerveau et de la pensée. Enfin, également proches du domaine du vivant, les techniques de l'information et de la communication, centrées autour de l'informatique, transforment chaque jour notre vie, notre vision du monde et notre économie, au même titre que les sciences de l'environnement et les sciences humaines.

Est-il inconvenant d'afficher pour ces secteurs qui décideront demain de notre place dans le monde, et sans nuire pour autant à d'autres domaines d'excellence, la priorité qu'ils méritent ?

Henri KORN est professeur à l'Institut Pasteur et directeur de recherche à l'INSERM. **Gérard MEGIE** est professeur à l'Université Pierre et Marie Curie. **Pierre ROUILLARD** est directeur de recherche au CNRS.

La science et l'Europe

FRANCIS BAILLY

Pour un service public européen de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur.

La recherche a considérablement évolué au cours des dernières décennies. Elle s'est d'abord fortement européanisée, les politiques de recherche s'opacifiant et les financements par contrats sans réel contrôle se substituant de plus en plus aux dotations publiques nationales. Cette transformation capitale s'évalue bien quand on compare le budget civil que la France consacre à la recherche et au développement (23 milliards de francs pour les crédits de paiement) et le budget recherche qu'attribue la Commission européenne : 25 milliards de francs environ ! Simultanément les relations de la recherche avec les universités et avec les régions se sont intensifiées, on demande une valorisation des résultats de recherche dans l'industrie privée, et certaines avancées sociales (statuts des personnels, représentation dans les instances, etc.) sont menacées.

Comme cette nouvelle situation résulte de tendances de fond des sociétés européennes, une simple défense du *statu quo* français serait inopérante. Pour promouvoir des réformes à souci collectif et à visée progressiste, nous devons avoir des projets qui tiennent compte des réalités nouvelles.

Nous proposons de fonder sans attendre un service public européen de recherche et d'enseignement supérieur. Nous voulons ainsi préserver les conditions d'emploi des personnels, tout en assurant la transparence et la démocratisation de la gestion et des attributions de moyens. Un tel système protégerait les valeurs européennes en matière de production et de transmission des connaissances.

Pour justifier cette position, précisons, que, du fait des antagonismes actuels (marchés économiques, contrôle géopolitique, valeurs culturelles), le modèle européen de citoyenneté, avec la séparation nette entre la société civile et l'État, la méfiance à l'égard du communautarisme, la laïcité, nous paraît préférable au modèle américain. Nous préférons également notre culture européenne de ser-

vices publics, notre système de protection sociale et de régulation des marchés, le type de développement culturel qui est mis en œuvre de ce côté de l'Atlantique : statut de l'intellectualité, école publique, formation continue aidée. Ce modèle européen nous semble offrir plus de garanties aux individus, à l'exercice de la citoyenneté politique, aux régulations économiques, à la justice sociale, à l'épanouissement culturel.

L'écueil contre lequel il faut lutter, dans le cas précis de la recherche, est l'opacité de la politique de recherche, de l'attribution des contrats européens et, plus généralement, de la distribution des moyens communautaires. Ces choix sont aujourd'hui effectués de façon extrêmement technocratique, car ils sont conçus et vécus comme purement techniques par nombre de responsables. Nous pensons qu'on doit restituer leurs dimensions de choix politiques à ces décisions, rendre transparentes toutes ces procédures, démocratiser les instances concernées et faire participer l'ensemble de la communauté scientifique européenne aux choix.

Plus précisément, nous pensons que le service public européen que nous préconisons sera possible si l'on constitue un Comité européen de la recherche scientifique. Ce comité ressemblerait au Comité national du CNRS, qui gère la carrière des chercheurs, élabore la prospective et définit les orientations de recherche. Réunissant des représentants de l'État, de l'administration, des représentants de la communauté scientifique, des représentants syndicaux, il remplacerait partiellement le Comité national actuel, assurant notamment la concertation, l'orientation et l'évaluation du service public européen de production et transmission de connaissances.

Une fois bien définie cette structure européenne de contrôle et d'orientation politiques, la question des découpages administratifs adéquats (organismes, universités...) et des lieux les plus adaptés pour la gestion effective (régions, état national, niveau européen) se résoudra

plus par la prise en compte de critères opératoires (taille des États membres, traditions administratives et politiques) que par une détermination rigide, dans le respect de procédures qui garantiront la transparence et qui éviteront la constitution de féodalités locales, comme il est arrivé que la régionalisation en ait produit en France.

Un statut global de titulaires de ce service public s'imposera simultanément. Regroupant dans un corps unique les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur, il distinguerait cinq fonctions principales : (1) une fonction de recherche à temps plein ; (2) une fonction mixte d'enseignement et de recherche, correspondant environ à un mi-temps dans chaque activité ; (3) une fonction d'enseignement à temps plein ; (4) une fonction d'accompagnement technique ; (5) une fonction de gestion administrative. Les agents devraient pouvoir évoluer dans ce cadre.

Les évaluations dans chaque fonction seraient effectuées par des instances nationales ou européennes, selon les spécialités et les tailles, et les carrières seraient gérées dans la transparence, en tenant compte de la fonction réellement occupée et du cadre où elle est exercée.

Un tel dispositif aurait de nombreux avantages : assurant la sécurité d'emploi des personnels, il tiendrait compte de leurs activités réelles et les évaluerait dans ce cadre (et non selon des critères définis pour des activités supposées) ; il faciliterait la mobilité de fonctions et pourrait assurer des carrières convenables dans un service public reconnu par la société. Il permettrait aussi de surmonter nombre d'antagonismes actuels entre institutions (organismes et universités, par exemple). Il constituerait en même temps l'indispensable assise statutaire à une communauté scientifique européenne reconnue comme telle.

Francis BAILLY est physicien au Laboratoire CNRS de physique des solides, à Meudon.

